

BAGAGES - REISGOED

Le mot "bagage" appartient à la langue flamande aussi bien qu'à la langue française, provenant du saxon "bag" (Voyez le cours d'anglais). Il est donc compris par les deux ethnies belges.

Néanmoins, des puristes ont cru devoir traduire ce mot par "reisgoed". A noter qu'il a été mis au singulier en flamand et au pluriel en français. Pourquoi ? Le bagage des flamands serait-il plus mince que celui des francophones ? Mais la question n'est pas là. Elle réside dans le fait suivant : il était une fois une série de 33 timbres du Chemin de Fer aux armes du Royaume, qui parut en 1923, dont les valeurs en centimes furent imprimées au format vertical, tandis que les valeurs en francs sont au format horizontal. Cette série ne cote pas lourd, les valeurs les plus chères étant cataloguées, je crois, 30 Fr.

A quoi servent les timbres de Chemin de Fer ? A payer le port des colis transportés. Mais un jour, un hurluberlu de l'administration eut une idée épatante : on ne transportait pas que des colis, on transportait aussi des bagages. Il fallait au plus tôt inventer des timbres pour ce "nouveau" genre de transport. Et le plus simple consistait non pas à créer de nouveaux timbres, mais à employer ceux existant en les surchargeant "BAGAGES - REISGOED".

On avait déjà surchargé des timbres du Chemin de Fer en 1928 avec la mention "JOURNAUX - DAGBLADEN" pour le transport de ceux-ci. Il fallait en effet ne pas confondre le bagage intellectuel à prélever de la lecture des journaux, du bagage pondéreux des équipements transportés. Encore heureux que notre homme n'ait pas décidé d'établir d'autres surcharges pour bien distinguer de quoi il s'agit. Il aurait en effet pu constituer des séries différentes pour les ballots, les caisses, les coffres, les malles, les valises, les paquets, les sacs, etc...

Mais la question n'est toujours pas là. Décidément, je m'y perds.

J'ignore qui s'est jamais servi de ces timbres : peu de gens si l'on en juge par les prix cotés pour cette série. Il y a même un timbre de 40 Frs. gris, pour ne pas le citer - qui a atteint le cote de 6.500 Fr. par exemplaire oblitéré.

Et maintenant, voilà le plus curieux de l'affaire. On ne rencontre jamais dans les carnets circulant parmi les membres du cercle des timbres "BAGAGES - REISGOED" à l'exception toutefois du 40 Fr. gris qui trône dans chaque carnet et est offert au dixième de sa valeur, soit 650 Fr. Il y a sûrement un imprimeur parmi les timbrophiles qui s'est empressé de reproduire la surcharge sur le C.F. N° 165 afin d'en multiplier la valeur par 260. Ce n'est pas bête, mais ce n'est pas très honnête. Et pourquoi, je le demande, sachant que la surcharge est fautive, l'offre-t-on si cher en vente ?

E. STEVELINCK